

Les réseaux de la finance islamique en Afrique

Mohamed Fall Ould Bah

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE 2010/4 Hiver**, PAGES 805 À 817

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9782865927951

DOI 10.3917/pe.104.0805

Date de mise en ligne : 14/01/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2010-4-page-805?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les réseaux de la finance islamique en Afrique

par **Mohamed Fall ould Bah**

Mohamed Fall ould Bah, expert comptable et titulaire d'un doctorat en anthropologie, s'est spécialisé sur la finance islamique et la microfinance.

Le système de la finance islamique est devenu incontournable. Né de l'éveil de l'islam politique, il connaît un réel développement avec la mondialisation financière. La présence de la finance islamique est relativement faible en Afrique. Elle pourrait demain connaître une nouvelle expansion, à travers des activités de banques d'investissement, et le développement accéléré de la microfinance, ouvrant d'intéressantes perspectives de financements souverains et d'investissements étrangers.

politique étrangère

La finance islamique est censée privilégier « l'islamité » et la responsabilité sociale de l'investissement. De ce point de vue, le financement du développement des pays musulmans, pour l'essentiel situés dans les zones pauvres de la planète, devrait constituer un axe majeur de l'activité des institutions financières islamiques. Dans son discours d'ouverture du troisième sommet de la conférence islamique qui se tenait à Tayef (Arabie Saoudite) en 1981, le roi Fahd (à l'époque prince héritier) déclarait : « Grâce à leurs liens religieux et à leur héritage commun ainsi qu'à la diversité de leurs ressources¹, ces États [musulmans] sont capables d'intensifier cette coopération [entre eux] de manière à la rendre plus large et plus efficace ». La création de la Banque islamique de développement (BID)², l'émergence de groupes bancaires privés originaires des monarchies pétrolières du Golfe et disposant d'un réseau international dense et diversifié³, et le développement spectaculaire, depuis le milieu des années 1970, de réseaux denses d'organisations caritatives et de *da'wa* (prosélytisme) plus ou moins officielles, ont dessiné les contours d'une finance islamique qui, depuis, n'a cessé de se diversifier.

1. Souligné par l'auteur. La citation est tirée d'A. Sid Ahmed, « Pétrole et économie islamique » in G. Beaugé (coord.), *Les Capitaux de l'islam*, Paris, Presses du CNRS, 1990.

2. Créée en 1975, avec un capital détenu à hauteur de 26 % par l'Arabie Saoudite, elle siège à Djeddah.

3. Notamment : Faysal Islamic Bank, 1977 ; Dar al-Maal al-Islami, 1981 ; Al-Baraka, 1982, etc.

Si, à l'origine, la croissance du secteur bancaire et financier islamique a coïncidé avec les excédents de recettes des pays islamiques exportateurs de pétrole, plus récemment, la mondialisation de l'économie, la libéralisation de la circulation des capitaux et les privatisations ont ouvert la voie à des niveaux d'expansion de ce secteur autrement plus significatifs. La finance islamique est devenue incontournable, eu égard à son apport à l'économie mondiale. On estime à 400 le nombre d'institutions financières islamiques en activité, présentes dans 75 pays. Fin 2008, le volume du marché de l'industrie de la finance islamique s'élevait à 840 milliards de dollars américains (Md\$), après un taux de croissance⁴ des actifs islamiques de 30 % sur la période 2002-2007.

Même si les statistiques officielles sur le poids de la finance islamique en Afrique n'y démontrent pas une expansion comparable à celle que ce secteur connaît, par exemple, en Asie ou même en Europe, on peut penser que certains indicateurs, non directement quantifiables, expriment une présence de plus en plus significative de cette finance qui se mondialise.

Au-delà des institutions financières formelles, qui connaissent sensiblement les mêmes difficultés de pénétration des marchés que les institutions financières « conventionnelles », d'autres types de mouvements financiers, plus ou moins en rapport avec ce qu'on nomme couramment « la finance islamique » ne cessent de toucher le continent africain : produits islamiques offerts par des institutions classiques, produits de microfinance offerts par des institutions plus ou moins « formelles », produits divers gérés par des institutions caritatives et culturelles plus ou moins connues, etc.

On évoquera brièvement ici le modèle financier islamique et ses perspectives d'évolution globales, avant de s'intéresser aux institutions financières islamiques dans les zones du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, et à leur rôle économique.

Le modèle financier islamique dans le monde et ses perspectives d'évolution

Le modèle financier islamique semble se présenter comme un système concurrent du système financier « conventionnel ». Le développement de ce modèle a d'abord correspondu à l'éveil de l'islam politique, mais il a connu son véritable décollage avec la mondialisation financière. Les fonds

4. K.E. Adigbli, « La finance islamique s'intéresse davantage à l'espace UEMOA », IPS News Agency, 13 janvier 2010.

islamiques, issus du partage des profits et des pertes, et d'investissements dans des secteurs dont le caractère licite est établi, coexistent désormais avec d'autres produits financiers « éthiques ». On peut relever que le système relève de la finance associative⁵.

Cette finance de participation devait cependant se révéler difficile à mettre en œuvre, ni les infrastructures financières, ni les structures sociales ne s'y prêtant aisément. Échaudés par ces difficultés, de nombreux établissements s'écartèrent des schémas orthodoxes⁶. Faute d'investissements rentables dans leurs pays d'origine, ces banques se mirent à placer une partie importante de leurs fonds en Occident. Leur prédilection pour les « biens réels » (immobilier, marché des matières premières, etc.) exposa un nombre non négligeable de ces établissements à des pertes considérables⁷. D'aucuns jugèrent alors que la finance islamique n'était, au vrai, qu'un épisode éphémère associé au boom pétrolier. Si elle réussit à rebondir, c'est surtout grâce aux grands bouleversements qui étaient en train de transformer le monde de la finance internationale et celui de l'islam : mutations technologiques et déréglementation au niveau mondial (globalisation de la finance, nouveaux produits financiers, etc.) ; impact de la révolution iranienne ; guerre(s) du Golfe ; effondrement de l'Union soviétique ; « émergence » de nouveaux États islamiques ; fluctuations du marché pétrolier (le triplement des prix du pétrole entre 1999 et 2005 a généré un besoin de placements énorme de la part des investisseurs moyen-orientaux et de la péninsule arabique) ; montée en puissance des « tigres asiatiques » ; émergence d'une bourgeoisie pieuse musulmane, etc.

Poussée par ces événements, la finance islamique put, au prix d'une remise en cause de ses principes et de ses pratiques, connaître son véritable essor. Alors que les premiers *ijtihad* (« efforts d'interprétation ») étaient caractérisés par un certain légalisme et une démarche scolastique, le « renouveau » de la finance islamique s'est attaché à retrouver « l'économie

5. Grâce notamment aux instruments de *mudaraba* (voir note [17]) et *mucharaka* (contrat de « partenariat actif » dans lequel la banque et le client participent au financement d'une opération et en assument conjointement le risque au prorata de leur participation). D'autres instruments « neutres », comme la *murabaha* étaient censés jouer un rôle transitoire : permettre aux banques de générer des revenus en attendant de généraliser l'usage de la finance de participation. Quant à la rémunération des dépôts, elle était également fondée sur le principe du partage des pertes et profits : les comptes d'épargne étaient rémunérés (ou pas) en fonction des bénéfices de l'établissement ; des « comptes d'investissement », destinés à financer des placements spécifiques, étaient rétribués en fonction du résultat dégagé par ces placements.

6. Voir *infra* l'exemple de la BAMIS.

7. La banque égyptienne Faycal, par exemple, a perdu près d'1,2 Md\$ quand la Banque de crédit et de commerce de Londres s'est effondrée en 1989. À la fin des années 1980, après avoir accordé des crédits audacieux, la Banque islamique pour le développement et l'investissement n'échappa à la faillite que grâce à l'intervention de la Banque centrale égyptienne.

morale » de l'islam, prenant en compte les principes qui avaient longtemps permis à l'islam de s'adapter aux cultures les plus diverses : *'urf* (« acceptation des coutumes locales »), *darura* (« nécessité ») et *maslaha* (« intérêt général »).

Le marché financier occidental admet en son sein la finance islamique

Autrefois monolithiques et dominés par les monarchies pétrolières du Golfe (en particulier l'Arabie Saoudite), les réseaux financiers islamiques se mirent à refléter la diversité du monde musulman. Les instruments qui connaissent la croissance la plus importante sont souvent ceux qui, dans les années 1970, étaient considérés comme illicites (*takaful*, « assurance »), ou d'usage encore limité (SICAV). Ainsi, parallèlement à la croissance dans le monde de la finance de « SICAV éthiques » ou « socialement responsables », ce sont les fonds investis dans des entreprises, ou des secteurs dont le caractère licite est établi, qui drainent aujourd'hui l'épargne des musulmans.

Le marché financier occidental s'est mis à admettre la finance islamique en son sein. La plupart des grandes institutions financières occidentales sont désormais engagées dans ce type d'activités, sous la forme de filiales, de « guichets islamiques », ou de produits financiers destinés à une clientèle musulmane. L'insertion de la finance islamique dans l'économie « globalisée » semble avoir réduit ses spécificités « religieuses ». Le fait qu'elle génère, aujourd'hui, l'essentiel de ses profits à partir des commissions et de la tarification des services (et non plus, comme autrefois, à partir du différentiel d'intérêt entre crédits et dépôts) a permis de contourner les débats *fiqhi* (« de droit ») relatifs au *riba* (« usure »). Par ailleurs, les multiples innovations financières engendrées par la déréglementation ont facilité la conception et la commercialisation de toutes sortes de « produits islamiques ». Tous les produits financiers classiques ayant été « déconstruits », on pouvait en décomposer les éléments en autant de produits que nécessaire pour en assurer la licéité. Le déclin de la banque commerciale classique au profit des banques d'investissement et des sociétés de capital-risque a assuré une large promotion de la finance participative. Enfin, le rapprochement de la finance, de l'industrie et de la distribution, ainsi que la large intégration des métiers de la finance, semblent ressusciter le monde de « banquiers sans banques » de l'âge d'or de l'islam⁸.

8. Sans que des institutions semblables à ce qu'on appelle aujourd'hui banque se soient développées dans le monde musulman du Moyen-Âge, des pratiques d'intermédiation financière et de change assez sophistiquées y avaient vu le jour, en particulier en relation avec le commerce international.

L'évolution politique du monde musulman a également mis en avant certains thèmes islamiques, jusqu'alors occultés par le discours socialisant des premières directions politiques des États indépendants : propriété privée, libre entreprise, importance des contrats privés, charité privée, etc. Ces thèmes démontrent la compatibilité de l'islam avec le « consensus de Washington ». La religion put alors être invoquée pour déréglementer, privatiser, ou réduire les services publics. Cependant, l'attrait de la finance islamique semble s'expliquer surtout par les excès de la finance globale. Pour les classes moyennes, qui émergent dans un contexte de montée du piétisme, s'il faut choisir entre la finance conventionnelle jugée définitivement « amoralisée », et un système de finance éthique cautionné par la religion (et fondé sur le principe que les activités économiques demeurent bénéfiques tant qu'elles sont exercées dans un cadre moral strict), la décision est d'autant plus aisée que le nombre de produits islamiques et d'institutions qui les offrent, ainsi que leurs rendements, n'ont plus rien à envier à leurs concurrents conventionnels.

Parfaitement intégrée au système capitaliste, la finance islamique en utilise tous les rouages, tant et si bien que ses capitaux semblent désormais indispensables à la bonne marche de l'économie mondiale. Symbole de l'intégration de la finance islamique dans l'économie globale, il existe même un « indice Dow Jones du marché islamique ». Les rendements des produits islamiques semblent convaincre les investisseurs traditionnels.

On s'attend à ce que le secteur bancaire islamique, qui ne manque pas de capitaux, poursuive à l'avenir son expansion avec un taux de croissance annuel de 15 %. Les banques islamiques du Moyen-Orient ont besoin de placer leur excédent de liquidités, et l'Afrique du Nord et de l'Ouest, comptant une forte population musulmane, constituent un marché intéressant pour ces institutions. C'est ainsi que le Maroc, la Tunisie, et l'Algérie, aujourd'hui en situation de désendettement, inscrivent leurs actions de développement à moyen et à long terme dans des perspectives d'endettement vis-à-vis du monde musulman (investisseurs du Golfe et du Sud-Est asiatique), en émettant des *sukuk* (« obligations »).

Les pays d'Afrique subsaharienne semblent également s'orienter vers le financement islamique de l'immobilier, de l'automobile, de la consommation, et dans le secteur de la microfinance. Présidant la cérémonie d'ouverture du forum de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)⁹, le président de la République sénégalaise Abdoulaye Wade a

9. Forum de l'UEMOA, « L'UEMOA, un marché attractif pour les banques et institutions financières islamiques : enjeux et perspectives pour les investisseurs et clients potentiels », Dakar, 11 et 12 janvier 2010.

expliqué que les banques islamiques devraient avoir comme préoccupation d'aider les pays musulmans et à majorité musulmane, parce que leur système était fondé sur la solidarité et la charia. « La finance islamique se développe de plus en plus, et cela juste après la mise en place du Fonds de solidarité islamique en 2005, à l'occasion d'une rencontre de l'Organisation de la conférence islamique », a-t-il indiqué¹⁰.

La finance islamique au Maghreb et en Afrique de l'Ouest : les principaux acteurs

La présence de la finance islamique reste relativement faible en Afrique, bien qu'on y compte plus de 400 millions de musulmans. L'Afrique abrite 37 banques de ce type, gérant 18 Md\$, soit une part de marché de moins de 8 % d'un marché potentiel estimé à 235 Md\$¹¹.

Le secteur « formel » de la finance islamique dans la zone semble essentiellement occupé par trois réseaux internationaux : la BID, la Dar al-Maal al-Islami (DMI) et Al-Baraka. Une certaine spécialisation géographique semble se dégager : la BID et la DMI sont plus présents dans la partie subsaharienne de la zone (Sénégal, Niger et Guinée), tandis qu'Al-Baraka est plus présent au Maghreb (Mauritanie, Algérie, Tunisie).

Au Maroc au contraire, la monarchie, qui défend sa situation « traditionnelle » de référence islamique ainsi que certains intérêts de « familles dominantes », continue à freiner l'installation des banques islamiques. Des demandes sont faites, mais des produits dits « alternatifs » sont déjà en place dans certaines banques. Pour le moment, seules trois banques classiques proposent des produits islamiques. Le crédit automobile est, comme en Algérie, le secteur qui fonctionne le mieux. Ce succès s'explique non tant parce qu'il s'agit d'argent *halal*¹², que parce que les prêts proposés sont moins chers d'environ 10 % au regard des produits traditionnels, à l'inverse de ce qui se passe pour les prêts immobiliers. En ce qui concerne le Mali, aucune banque islamique n'est à ce jour présente sur son territoire.

Banque islamique de développement

Avec un capital autorisé de 2,27 millions de dollars (M\$), détenu par l'Arabie Saoudite à plus de 25 %, la BID¹³ constitue une sorte de locomotive

10. Cf. K.E. Adigbli, *op. cit.* [4].

11. Selon la déclaration finale du séminaire sous-régional islamique tenu les 14-15 avrils 2008 à Dakar. Le Soudan compte à lui seul 22 banques islamiques dans le nord du pays, avec près de 10 Md\$ d'actifs.

12. C'est-à-dire : respectant les préceptes de l'islam.

13. Voir *Isbd.org*.

de la finance islamique. Unique exemple de banque islamique créée par les pouvoirs publics, il s'agit d'un véritable laboratoire de la finance islamique. Elle se présente comme une banque de développement interislamique, orientant les ressources des pays producteurs de pétrole vers le financement de projets de développement des pays musulmans pauvres.

La banque compte actuellement 53 pays membres, qui doivent obligatoirement appartenir à l'Organisation de la conférence islamique (OCI), verser une contribution au capital de la banque, et s'engager à accepter les modalités que son conseil d'administration peut établir. La BID a officiellement débuté ses activités le 20 octobre 1975. La convention de constitution de la banque lui attribue comme objet de favoriser le développement économique et le progrès social des pays membres et des communautés musulmanes, conformément aux principes de la charia. La banque a pour fonction de participer au capital de risque, ou de consentir des prêts à des projets productifs, et d'accorder une assistance financière au développement économique et social des pays membres. Elle est également chargée de créer et d'administrer des fonds spéciaux à des fins spécifiques, notamment un fonds d'assistance aux communautés musulmanes dans les pays non membres, et d'établir des fonds de fiducie.

Elle est autorisée à accepter des dépôts et à mobiliser des ressources financières dans le respect des principes de la charia. Elle a aussi pour mission de contribuer à la promotion du commerce extérieur (notamment en ce qui concerne les biens d'équipement) entre les pays membres, de leur apporter une assistance technique, et de fournir des moyens de formation du personnel participant à des activités de développement dans les pays musulmans, pour se conformer aux principes de la charia¹⁴.

La BID a élaboré un programme stratégique destiné à « mettre l'accent sur la coopération entre les pays membres, l'amélioration des ressources humaines, la promotion de la science et de la technologie, la réduction de la pauvreté et la conservation de l'environnement ». On relèvera enfin que la BID a noué des rapports de coopération très étroits avec 44 banques islamiques.

Dar al-Maal al-Islami

Créée en 1981 par l'un des principaux promoteurs de la finance islamique, l'émir saoudien Mohamed al-Faycal al-Saud, la DMI¹⁵ fut d'abord une société de services (association d'investisseurs musulmans sous forme de holding), installée à Genève et contrôlée par un trust des Bahamas.

14. BID, Convention de constitution, 1973.

15. Que l'on peut traduire par « La maison de l'argent islamique ».

La DMI devait fournir des services de comptabilité aux banques *Faisal* établies en Égypte, à Bahreïn et au Soudan. Son rapport annuel 2001 mentionne que le groupe possède un investissement dans la Faisal Islamic Bank du Soudan. Dans les années 1980, la DMI aurait également entretenu des relations étroites avec Hassan al-Turabi¹⁶.

Arrivée de la finance islamique en Afrique subsaharienne

Devenue très vite un puissant groupe financier islamique installé dans plusieurs pays, la DMI a pénétré l'Afrique subsaharienne en 1983, avec la création de trois banques (Masraf Faisal al-islami) et de trois sociétés d'investissement dans trois pays d'Afrique de l'Ouest à majorité musulmane (Sénégal, Niger, Guinée).

Les objectifs proclamés par les promoteurs de ces institutions financières sont :

- promouvoir et encourager le respect des principes, lois et traditions islamiques dans les milieux de la finance, de la banque et des branches d'activité similaires par la création et la gestion de *mudaraba*¹⁷ d'investissement ;
- offrir à tous les musulmans de la sous-région des services financiers modernes, leur permettant de réaliser des transactions financières tout en respectant les prescriptions de la charia islamique et sans enfreindre les interdictions coraniques du *riba* ;
- aider la communauté islamique de la sous-région dans la collecte et l'utilisation des ressources financières nécessaires à un vrai développement économique, tout en respectant les principes islamiques.

La DMI et la BID ont créé, avec la participation des États concernés, des banques islamiques au Sénégal (Banque islamique du Sénégal), en Guinée (Banque islamique de Guinée) et au Niger (Banque islamique du Niger pour le commerce et l'investissement).

Massraf Faisal al-slami s'est transformé en Banque islamique du Sénégal le 22 février 1983. Le montant global des financements islamiques mis en place par la DMI au Sénégal au cours des cinq derniers exercices sociaux s'établit à 20,7 milliards de francs CFA, soit en moyenne à 3 % à 4 % des crédits ordinaires accordés par le système bancaire national. Ainsi, la ville

16. Éminent idéologue et dirigeant politique du mouvement islamiste soudanais.

17. En finance islamique, la *mudaraba* est un contrat de « partenariat passif ». Elle consiste à associer un capital avec un apport industriel (travail) en vue de partager les bénéfices et les pertes qui peuvent résulter d'une opération commerciale, selon des modalités convenues à l'avance.

de Dakar vient-elle de signer un accord de financement de plus de deux milliards de francs CFA (environ 4,5 M\$) avec la Banque islamique du Sénégal (BIS), pour financer la rénovation des réseaux d'éclairage publics et la reprise des feux de signalisation dans la capitale¹⁸.

En Guinée (Conakry), Masraf Faisal al-Islami est également créée en 1983, avec pour principaux actionnaires la DMI et la BID. Elle a été également transformée en Banque islamique de Guinée. Elle participe à des projets de développement : 90 collèges et plus d'une centaine d'écoles primaires en milieu rural à travers la Guinée. Ces projets sont estimés à plus de 56 millions de riyals saoudiens (environ 15 M\$). On ajoutera qu'en 2009, la finance islamique a contribué à hauteur de 500 000 dollars au financement du projet d'assainissement de Conakry¹⁹.

Au Niger, la Banque islamique du Niger pour le commerce et l'investissement a financé en 2008 le projet de construction du barrage de Kandadji à hauteur de 30 M\$; un tronçon routier de 96 kilomètres entre Zinder et Agadez pour plus de 10 millions d'euros, ainsi que l'assainissement de Niamey. Elle fournit aussi des médicaments et des moustiquaires imprégnées aux familles démunies des banlieues de la capitale nigérienne²⁰.

L'essentiel des financements islamiques consentis par la DMI dans cette zone continue d'être constitué par des *murabaha* remboursables à court terme. Les autres types de financements islamiques représentent encore une part modeste du portefeuille. La répartition sectorielle de ces financements couvre, d'une manière générale, toutes les activités conformes à la charia : 50 % dans le commerce ; 10 % dans l'agriculture ; 20 % dans l'industrie ; 20 % dans les autres secteurs. Les financements accordés par les banques islamiques de la sous-région s'adressent principalement aux petites et moyennes entreprises (PME) de l'ensemble des secteurs économiques. Les faibles moyens financiers disponibles par rapport à la demande globale des PME, et l'impossibilité de bénéficier d'un refinancement auprès de la Banque centrale, font cependant que la priorité est accordée aux secteurs des PME de type commercial, avec des financements remboursables à court terme. Environ 20 % des financements accordés reviennent aux PME industrielles et concernent essentiellement l'agro-industrie et l'industrie alimentaire.

18. Babacar Ndoye, directeur général de la Banque islamique du Sénégal (BIS), communication au forum de l'UEMOA, *op. cit.* [9].

19. Abdelmajid Benjelloun, directeur général de la Banque islamique de Guinée (Conakry), communication au forum de l'UEMOA, *op. cit.* [9].

20. A. Benjelloun, forum de l'UEMOA, *op. cit.* [9].

Le groupe *Dallah al-Baraka*

Fondé en 1982 par l'homme d'affaires saoudien Cheikh Salah Abdallah Kamal, le groupe *Dallah al-Baraka* est aujourd'hui le deuxième plus grand réseau international d'institutions financières islamiques. Le groupe, dont le siège est à Djeddah (Arabie Saoudite), a développé une stratégie active d'implantation internationale, essentiellement à travers la constitution de filiales et la prise de participation dans des structures déjà existantes.

Il s'est introduit très tôt au Maghreb. Au-delà de quelques similitudes constatées dans la démarche d'entrée, les différences de trajectoire avec les autres réseaux semblent importantes. Parmi les constantes dans la démarche d'introduction, on retrouve l'alignement sur les partisans du marché et du « désengagement de l'État », la promotion d'un islam « traditionnel » politiquement acceptable pour les pouvoirs en place et la mise en avant de techniques bancaires sophistiquées. Dans la zone qui nous intéresse, le groupe n'intervient qu'au Maghreb : en Tunisie (*Al-Baraka Bank Tunisie/ex-BEST Bank*), en Algérie (*Al-Baraka*) et en Mauritanie (*BAMIS*).

En Tunisie, la finance islamique a mis du temps à être admise, avec beaucoup de prudence. La *BEST Bank* (*Bayt al-tamwil al-Sa'udi al-Tunusi*) est créée en *off-shore* avec un capital social détenu à 80 % par le groupe *Al-Baraka*, et à 20 % par l'État tunisien.

La *BEST* met en avant son capital privé saoudien, sa volonté d'investir dans des projets à long terme et sa faible référence à l'islam. L'accès en demeure réservé aux institutionnels locaux ainsi qu'aux gros investisseurs, en particulier ceux du Golfe. Les autorités tunisiennes ont en effet évité jusqu'à présent de rendre les produits islamiques accessibles aux simples

Tunis redoute tout ce qui s'apparente à l'islamisme

citoyens, vraisemblablement pour des raisons politiques. Plus encore que le reste du Maghreb, Tunis redoute tout ce qui s'apparente, de près ou de loin, à l'islamisme. La banque dispose actuellement d'un réseau de 8 agences dans les villes tunisiennes. Outre le financement de l'investissement et l'activité de banque *off-shore* pour les comptes en devises, la banque offre tous les services bancaires courants (comptes de dépôts, virements locaux et internationaux, paiements électroniques, opérations liées aux commerce extérieur, ebanking, etc.) destinés à la clientèle privée et *corporate*, à l'image des autres banques de la place. Les entreprises clientes de la banque appartiennent principalement au secteur industriel, ainsi qu'à celui des services, du commerce et des activités agro-industrielles.

La Banque s'est transformée en Al-Baraka Bank Tunisie depuis le 1^{er} janvier 2010. La nouvelle dénomination de la filiale tunisienne s'inscrit dans le cadre de la décision d'Al-Baraka Banking Group (ABG) d'unifier l'identité commerciale de son réseau bancaire international.

L'Algérie compte une banque islamique (Al-Baraka Algérie, 1991)²¹. Créée le 20 mai 1991, elle est le premier établissement bancaire à capitaux mixtes (publics et privés) détenus par la Banque de l'agriculture et du développement rural et par le groupe Dallah al-Baraka. Elle est habilitée à effectuer toutes les opérations bancaires, de financement et d'investissement, en conformité avec les principes de la charia islamique. Elle a participé à la création de la société d'assurance Al-Baraka wa-l aman et de la société Al-Baraka Promotion immobilière.

La banque Al-Baraka mauritanienne islamique (BAMIS) a été constituée le 21 septembre 1985 sous forme de société anonyme de droit mauritanien. Son capital social initial de 500 millions d'ouguiyas²² était détenu à hauteur de 50 % par le groupe saoudien Al-Baraka, de 40 % par des acteurs privés mauritaniens, et de 10 % par l'État mauritanien. Le capital social est aujourd'hui de 2 milliards d'ouguiyas, dans lequel le groupe Al-Baraka ne détient plus que 15,14 %.

Il semblerait que les techniques bancaires de la BAMIS se soient rapidement éloignées des canons de la banque islamique, et que les modalités de mise en œuvre pratique de ses procédures ne soient guère différentes de celles qui ont toujours prévalu en matière financière en Mauritanie, depuis le commerce transsaharien jusqu'aux banques conventionnelles (modalités de contournement de la prohibition de l'intérêt, difficultés de recouvrement des créances, « tribalisation » financière, etc.)

Autres types d'intervenants

D'autres institutions plus ou moins formelles opèrent en Afrique, en liaison plus ou moins directe avec la finance islamique. La Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) et l'Autorité

21. Une deuxième banque est en train de s'installer (*Al-Salam Bank*), et deux demandes ont été déposées. La banque *Al-Salam* des Émirats arabes unis est en train d'ouvrir une banque islamique en Algérie, avec un capital initial de 100 M\$. Abou Dhabi Islamic Bank (ADIB) et Koweït Finance House (KFH) ont leurs demandes d'agrément en cours. Par ailleurs, la Société générale Algérie entreprend de lancer de nouveaux produits islamiques.

22. À l'époque 10 ouguiyas = 1FF.

arabe pour l'investissement et le développement agricoles (AAAID), installées au Soudan, orientent, pour l'essentiel, leurs investissements vers l'Afrique. Le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), le Fonds de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP), et le Fonds monétaire arabe, sans avoir un statut d'institution financière islamique, opèrent souvent en concertation avec ces institutions.

Plusieurs institutions caritatives et religieuses viennent compléter le tableau d'un système qui, même s'il connaît une grande diversité de statuts et de modes opératoires, ne peut pas moins en être qualifié d'islamique. Il est certain que, grâce à des réseaux relativement efficaces, les islamistes (partisans d'un islam politique) ont réussi à s'assurer une présence relativement remarquable dans les équipes de ces institutions, y compris aux plus hauts niveaux. Il reste cependant difficile d'affirmer, ce que certains n'hésitent pas à faire, qu'ils en assurent la direction, ou qu'ils en déterminent les stratégies. Toutes ces institutions semblent fonctionner comme la plupart de leurs semblables au niveau international, qui gèrent des ressources financières mises au service de l'aide au développement, ou de l'intégration et du développement économiques.

La finance islamique continue à fonctionner dans cette zone sur le modèle d'une intermédiation bancaire classique, avec sensiblement les mêmes difficultés de développement que les banques « conventionnelles ». L'orientation récente de banque d'investissement, qui est en train de donner un nouveau souffle à la finance islamique, n'a pas encore tout à fait émergé dans cette zone. Les nouveaux produits phares de la finance islamique y sont quasiment inconnus : le marché des *sukuk*²³ est encore quasi inexistant²⁴... À quelques exceptions près, les services de *takaful* n'ont pas encore pris pied dans la zone.

Des perspectives favorables semblent pourtant se dégager pour cette finance à divers niveaux. Sa vocation éthique semble la privilégier au sein de la microfinance « socialement responsable » qui se développe de manière spectaculaire dans la zone. Sa conformité à la charia semble en faire instrument de bancarisation des vastes populations musulmanes

23. Obligation islamique.

24. La Gambie a émis une série de *sukuk* via sa banque centrale ; une entreprise soudanaise (Berber-CementCo.) a émis des *sukuk* en 2007 pour un montant de 130 M\$; une société financière mauritanienne, FCI, a également émis en 2007 des *sukuk*, destinés à financer la promotion immobilière.

jusqu'ici réfractaires à la banque « conventionnelle ». Par la technologie nouvelle des *sukuk*, elle constitue un puissant instrument de financement souverain à la disposition des États pour la mise en chantier des grands projets. Elle contribue enfin à jeter de ponts entre ces pays, de plus en plus attractifs pour les investissements directs étrangers, et les pays du Golfe détenteurs de surliquidités du fait de leur richesse pétrolière.



MOTS CLÉS

Finance islamique
Maghreb
Afrique subsaharienne
Microfinance

